



CONSEIL D'ADMINISTRATION de la SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Procès-verbal de la réunion du

25 février 2015

Montréal (Québec)

 = par téléphone

Membres du Conseil présents :

Rémi Racine, président du Conseil
 Hubert T. Lacroix, président-directeur général
 Edward Boyd
 Sonja Chong
 Pierre Gingras
 Cecil Hawkins
 Marni Larkin
 Maureen McCaw
 Terrence Leier
 Brian Mitchell
 Marlie Oden

Présents :

Maryse Bertrand, vice-présidente, Services immobiliers, Services juridiques et avocate-conseil
 Stéphanie Duquette, chef de cabinet du président-directeur général
 Tranquillo Marrocco, secrétaire général associé

Autres participants :

Bill Chambers, vice-président, Image de marque, Communications et Affaires institutionnelles (point 5)
 Heather Conway, vice-présidente principale, Services anglais (point 5)
 Steven Guiton, vice-président, Technologies et chef des Affaires réglementaires (point 5)
 Louis Lalande, vice-président principal, Services français (point 5)
 Michael Mooney, vice-président et chef de la direction financière par intérim (points 3 et 5)
 Roula Zaarour, vice-présidente, Personnes et Culture (points 4 à 6)
 Neil McEaney, chef des affaires commerciales, Services anglais (point 5)
 François Messier, directeur général, Productions, Services français (point 5)
 Jean Mongeau, directeur général et chef des revenus () (point 5)
 (point 6)
 Patricia Pleszczynska, directrice générale, Services régionaux, Services français (point 5)
 (point 6)

Ouverture de la séance

Le président du Conseil ouvre la séance à 8 h 30.

1. Huis clos avec le président-directeur général

Le Conseil rencontre le président-directeur général à huis clos pour discuter de plusieurs sujets.

3. Rapport du Comité de vérification

Brian Mitchell fait état des sujets dont il a été question à la réunion du Comité de vérification du 24 février 2015, principalement les rencontres avec une candidate au poste de chef de la direction financière, l'approbation par le Comité de la Politique sur la comptabilité et l'information financière et le contrat pour l'aéroport Billy Bishop de Toronto, le rapport du CDF, les principaux risques et le plan d'action pour 2015-2016, le plan d'audit interne, et l'aperçu du budget 2015-2016. Il indique également que comme les documents requis n'ont pas été fournis à temps, le Comité a reporté à une prochaine réunion la discussion sur un nouveau contrat de services d'audit interne.

Les membres du Conseil posent des questions sur les réinvestissements passés dans la programmation. Ils soulignent également la contribution de Michael Mooney, de Neil McEaney et de Benoit Villeneuve à la préparation de l'aperçu du budget 2015-2016.

3.1 Rapport financier trimestriel

Brian Mitchell présente les points saillants du rapport financier trimestriel.

Les membres du Conseil s'informent des écarts entre les coûts estimés et les coûts réels des indemnités de départ, et de la possibilité d'obtenir des analyses comparatives, de mettre en œuvre des réaménagements d'effectif additionnels et d'inclure des informations plus détaillées sur les dépenses dans le rapport annuel. Ils parcourent ensuite l'ébauche du communiqué de presse annonçant la publication du rapport financier trimestriel.

Sur la recommandation du Comité de vérification, **IL EST RÉSOLU** d'approuver le rapport financier de la Société pour le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2014.

3.2 Politique de capitalisation du Régime de retraite

Sur la recommandation du Comité de vérification, **IL EST RÉSOLU** d'approuver la Politique de capitalisation du Régime de retraite dans la forme proposée.

2. Adoption de procès-verbaux

Sur une proposition dûment appuyée, **IL EST RÉSOLU** d'approuver les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration du 19 novembre 2014 (avec une correction), du 2 décembre 2014 et du 26 janvier 2015.

4. Rapport du Comité des ressources humaines et de la gouvernance

Ted Boyd revient sur les questions abordées à la réunion du Comité des ressources humaines et de la gouvernance du 24 février 2015.

4.1 Modification du Régime de retraite – part des cotisations salariales

Ted Boyd donne un aperçu de la proposition d'augmenter la part de cotisation des employés à 50 % en répartissant les hausses à parts égales sur les trois prochaines années, et de la modification des modalités d'établissement des taux de cotisation des employés.

Sur la recommandation du Comité des ressources humaines et de la gouvernance, **IL EST RÉSOLU** d'approuver, sous réserve de l'approbation de la ministre, les modifications proposées pour l'annexe B (Régime de retraite de Radio-Canada) des règlements administratifs (voir l'annexe 1).

4.2 Modification du Régime de retraite – changements mineurs

Ted Boyd fait un survol des changements mineurs qu'on propose d'apporter au Régime de retraite, principalement le retrait des dispositions sur le service ouvrant droit à pension pour les nouveaux membres et la réduction des prestations de retraite reportées.

Sur la recommandation du Comité des ressources humaines et de la gouvernance, **IL EST RÉSOLU** d'approuver telles quelles, sous réserve de l'approbation de la ministre, les modifications proposées pour l'annexe B (Régime de retraite de Radio-Canada) des règlements administratifs (voir l'annexe 2).

Les membres du Conseil s'informent

4.3 Nominations

Ted Boyd présente le processus de sélection du nouveau chef de la direction financière.

Les membres du Comité posent des questions sur la justification de la rémunération, sur les évaluations effectuées et sur les raisons pour lesquelles la candidate quitte son emploi actuel.

Sur la recommandation du Comité des ressources humaines et de la gouvernance, **IL EST RÉSOLU** de nommer Judith Purves au poste de chef de la direction financière, selon les conditions présentées, avec prise d'effet le 13 avril 2015.

4.4 Autres points

Ted Boyd mentionne que les membres du Comité ont exploré la possibilité de créer un nouveau Comité des nominations – composé de Cecil Hawkins, de Sonja Chong et de Terry Leier – qui examinera la grille des compétences des administrateurs et recommandera des candidats au gouvernement.

Après discussions sur les avantages de cette proposition, Ted Boyd indique que le Comité des ressources humaines et de la gouvernance prendra les commentaires des membres du Conseil en délibéré et fera rapport au Conseil au besoin.

5. Rapport d'étape sur le plan stratégique

Bill Chambers passe en revue le sommaire du tableau de bord trimestriel – il indique que tous les projets progressent bien –, puis le calendrier de mise en œuvre sur cinq ans.

Offre sportive

Neil McEneaney fait le point sur la stratégie pour les sports et les Jeux olympiques.

Les membres du Conseil demandent des précisions sur les Jeux panaméricains, sur la possibilité de couvrir d'autres sports et sur la monétisation des applications de CBC/Radio-Canada.

Offre régionale

Heather Conway, Louis Lalande et Bill Chambers présentent un aperçu du plan de communications relatif à l'offre régionale.

Les membres du Conseil demandent d'être informés de tous développements dans leurs régions respectives. Ils discutent ensuite de la stratégie et de l'approche globales en matière de communications.

Gestion du changement

Roula Zaarour fait un survol des initiatives en matière de formation et de gestion du changement.

Les membres du Conseil posent des questions sur la formation qui sera offerte en soutien à la stratégie donnant priorité aux plateformes mobiles.

6. Mise à jour sur le design organisationnel

Le Conseil se réunit à huis clos avec Maryse Bertrand, Roula Zaarour, Stéphanie Duquette, _____ et _____ pour discuter d'une proposition relative au design organisationnel.

Hubert T. Lacroix fait état des résultats de ses discussions avec l'Équipe de la haute direction et les dirigeants syndicaux et de la manière dont la proposition de design

organisationnel tient compte des commentaires formulés. Il explique aussi au Conseil les changements apportés au design précédent et le travail qu'il reste à faire.

Les représentants de _____ donnent plus de détails sur l'orientation générale du design organisationnel, sur les fonctions de soutien et sur les risques associés au design.

Les membres du Conseil discutent ensuite de la proposition de design organisationnel et posent des questions sur le modèle de prestation des services, le niveau d'adhésion des composantes médias au design proposé, les liens hiérarchiques, un calendrier d'exécution, les messages et les communications, de possibles réductions d'ETP additionnelles et les répercussions du design proposé sur les talents, la gestion du changement et des comparaisons avec d'autres radiodiffuseurs publics.

On convient que des comparaisons seraient présentées et examinées après que le design organisationnel sera peaufiné et précisé.

Sur une proposition dûment appuyée, **IL EST RÉSOLU** d'approuver telle quelle la proposition de design organisationnel.

7. Rapport du Comité des infrastructures

Rémi Racine et Maryse Bertrand font état des questions discutées à la réunion du Comité des infrastructures du 24 février 2015, principalement les raisons du déménagement de la station d'Iqaluit, l'approbation par le Conseil du Trésor de la location à Disney d'espace au Centre de radiodiffusion de Toronto, une mise à jour sur le projet de développement de la MRC, et les travaux préliminaires en cours pour élaborer un plan technique et fonctionnel pour le Centre de radiodiffusion de Toronto. Maryse Bertrand note également que les dépenses à ce jour dans le cadre du projet de développement de la MRC atteignent de la valeur du projet, soit bien moins que la norme de l'industrie pour les projets très complexes, établie à _____

Les membres du Conseil posent des questions sur la nécessité de maintenir le recours à un vérificateur de processus externe, sur les prochaines étapes pour le projet de développement de la MRC, sur l'étendue de la contamination des sols et le coût des mesures correctives, sur la possibilité d'envisager d'autres emplacements en cas d'échec du processus en cours, sur les dettes et les dépenses en infrastructures actuelles de la _____

Société liées au Centre de radiodiffusion de Toronto, et sur l’emménagement dans la nouvelle station d’Halifax.

8. Divers et huis clos

Les membres indépendants du Conseil se réunissent à huis clos pour discuter de diverses questions.

9. Éléments d’information

- 9.1. Migration au service mobile de Rogers – réalisations
- 9.2. Données comparatives sur les TI
- 9.3. État trimestriel des résultats budgétaires
- 9.4. Rapport trimestriel sur la gestion des risques

Levée de la séance

La séance est levée à 14 h 50.

Annexes

1. Modification de l’annexe B des règlements administratifs (Régime de retraite) – part des cotisations salariales
2. Modification de l’annexe B des règlements administratifs (Régime de retraite) – changements mineurs

ANNEXE 1

MODIFICATION DE L'ANNEXE B DES RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS – PART DES COTISATIONS SALARIALES

Que l'annexe B des règlements administratifs (Régime de retraite de Radio-Canada) soit modifiée comme suit :

1. En remplaçant le sous-paragraphe 4.1d)(iii) par le texte qui suit :

« (iii) à l'égard de la période commençant le 1^{er} juillet 2014 et se terminant le 30 juin 2015 :

(A) la somme de

- (1) six virgule vingt-cinq pour cent (6,25 %) à l'égard du Salaire jusqu'à concurrence du MAGA, et
- (2) huit virgule vingt-deux pour cent (8,22 %) à l'égard du Salaire excédant le MAGA,

(B) multiplié par le Facteur d'équivalence à plein temps du Cotisant pour la période donnée.

(iv) après le 30 juin 2015 :

- (A) à l'égard de la période commençant le 1^{er} juillet 2015 et se terminant le 30 juin 2016, le taux de cotisation des employés à l'égard du Salaire, jusqu'à concurrence et au-delà du MAGA, sera fixé de manière à représenter quarante-trois virgule trente-trois pour cent (43,33%) du coût normal des prestations que l'on prévoit être acquises au cours de cette période;
- (B) à l'égard de la période commençant le 1^{er} juillet 2016 et se terminant le 30 juin 2017, le taux de cotisation des employés à l'égard du Salaire, jusqu'à concurrence et au-delà du MAGA, sera fixé de manière à représenter quarante-six virgule soixante-six pour cent (46,66%) du coût normal des prestations que l'on prévoit être acquises au cours de cette période;
- (C) à l'égard de chaque période ultérieure au 30 juin 2017 commençant un 1^{er} juillet et se terminant le 30 juin suivant, le taux de cotisation des employés à l'égard du salaire, jusqu'à concurrence et au-delà du MAGA, sera fixé annuellement de manière à représenter cinquante pour cent (50 %) du coût normal des prestations que l'on prévoit être acquises pendant la période de 12 mois applicable.

Pour plus de certitude, le taux de cotisation des employés après le 30 juin 2015 sera déterminé par la Société préalablement au 1^{er} juillet de chaque période de 12 mois applicable.

La Société fondera son calcul sur la plus récente évaluation actuarielle remise au Bureau du surintendant des institutions financières avant le début de la période de 12 mois applicable.

Le nouveau taux applicable pour la période de 12 mois à venir sera calculé en multipliant les taux alors en vigueur par un facteur d'équivalence unique afin que les cotisations salariales prévues des employés représentent le pourcentage du coût normal défini aux paragraphes (A), (B) ou (C) ci-dessus, selon le cas applicable. »

2. En remplaçant le paragraphe 4.1(f) par le texte qui suit :

« Nonobstant les paragraphes 4.1c) et d), le taux de cotisation énoncé dans la clause 4.1c)(i)(B) ou la sous-clause 4.1d)(i)(A)(2), 4.1d)(ii)(A)(2) ou 4.1d)(iii)(A)(2) ou le taux déterminé en vertu du sous-paragraphe 4.1d)(iv) à l'égard du Salaire excédant le MAGA,

selon le cas, s'applique à la totalité du Salaire durant toute période au cours de laquelle le Cotisant ne cotise pas au Régime de pension de l'État en raison de son âge. »

ANNEXE 2

MODIFICATION DE L'ANNEXE B DES RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS – CHANGEMENTS MINEURS

Que l'annexe B des règlements administratifs (Régime de retraite de Radio-Canada) soit modifiée comme suit :

1. En ajoutant le paragraphe suivant à la fin du paragraphe 2.1d) :
« Nonobstant ce qui précède, dans le cas d'un Cotisant dont l'adhésion commence après le 28 février 2015, le Service-pension présumé du Cotisant est déterminé sans tenir compte de l'exigence prescrite au sous-paragraphe 2.1d)(ii). »
2. En ajoutant le paragraphe suivant à la fin du paragraphe 6.7c) :
« Pour plus de certitude, ce paragraphe ne doit pas s'appliquer au Cotisant dont l'adhésion commence après le 28 février 2015. »
3. En remplaçant le paragraphe 4.1f) par le texte qui suit :
« Nonobstant les paragraphes 4.1c) et d), le taux de cotisation énoncé dans la clause 4.1c)(i)(B) ou la sous-clause 4.1d)(i)(A)(2), 4.1d)(ii)(A)(2) ou 4.1d)(iii)(A)(2) ou le taux déterminé en vertu de la clause 4.1d)(iv)(A) à l'égard du Salaire excédant le MAGA, selon le cas, s'applique à la totalité du Salaire durant toute période précédant le 1^{er} janvier 2016 au cours de laquelle le Cotisant ne choisit pas de cotiser au Régime de pension de l'État en raison de son âge ou n'est pas autorisé à le faire. »
4. En remplaçant le premier paragraphe du paragraphe 6.6b) par ce qui suit :
« Nonobstant les dispositions de l'article 6.3, si, après avoir atteint sa Date normale de retraite, un Cotisant cesse de verser des cotisations au Régime de pension de l'État, le montant annuel de la pension à laquelle le Cotisant a droit à l'égard du Service-pension rendu après sa Date normale de retraite, mais avant le 1^{er} janvier 2016, pour lequel le Cotisant n'a pas contribué au Régime de pension de l'État, est calculé à raison de deux pour cent (2 %) de son Taux du salaire-pension multiplié par le nombre d'années de ce Service-pension, sous réserve des restrictions prévues à l'article 6.4. »
5. En remplaçant le mot « cent » par « centièmes » dans le sous-paragraphe 4.1(d).